

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2021**

Le six septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

---

**PRESENTS** : M. LOIZON, M. BOURRY, Mme LAURENS, M. CADOT, Mme COGNEAU, M. DELAY, Mme FROIN, M. GINER, M. JUZEAU, Mme LAMY, Mme LECOMTE, Mme MOTHEAU, M. PIEDOUE, Mme SEIGNEURIN, M. TESSIER, Mme WARTEL-OUVRARD

Formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS** : M. SAVATIER donne pouvoir à M. BOURRY, Mme DUPOISSON donne pouvoir à Mme LAURENS, M. ABELS

---

Monsieur GINER a été élu secrétaire.

---

### **I – DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES**

#### **1. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif transmis par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Un point est fait sur le coût des contrôles périodiques effectués par Véolia. Il est envisagé de réaliser une communication à destination de la population à ce sujet.

#### **2. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

#### **3. Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, destiné notamment à l'information des usagers.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'adopter le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable établi par la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Il est signalé :

- une consommation en hausse sur le territoire du fait de nombreux nouveaux arrivants mais une consommation des foyers en légère baisse.
- Un taux de fuites assez élevé. Prévoir une concertation avec les services de la CCTVI
- La prise de compétence par la CCTVI a entraîné une uniformisation des tarifs sur le territoire, entraînant une modification à la hausse ou à la baisse pour certaines communes.

#### 4. Rapport de la CLECT du 29/06/2021, transfert compétence « enfance jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 29 juin 2021 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché.

Le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de trois mois à compter de sa transmission par son président,

Considérant que le rapport de la CLECT a été transmis le 26 juillet 2021 à la commune de Thilouze,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la CLECT du 29 juin 2021 relatif au transfert de la compétence « enfance jeunesse » des communes de Bréhémont, Pont de Ruan et Saché.

## **II – ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDES « POLE ENERGIE CENTRE » POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL**

La commune adhère au groupement de commandes « Pôle Energie Centre » pour l'achat d'électricité et de gaz naturel qui arrivera à échéance le 31/12/2022.

Ce groupement a pour objectif d'obtenir les prix les plus compétitifs sur le marché.

Afin d'assurer la continuité de la fourniture d'énergies au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il convient dès à présent de renouveler notre adhésion au nouveau groupement de commandes.

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir, de l'Indre et d'Indre-et-Loire, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre Val de Loire », ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services associés dont le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL, ENERGIE Eure-et-Loir et le SDEI (Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Thilouze au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune de Thilouze sera informée du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de l'adhésion de la commune de Thilouze au groupement de commandes précité pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et/ou d'électricité, et les services associés ;
  - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération. Cette décision vaut signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune de Thilouze dès transmission de la présente délibération au membre pilote du département ou coordonnateur,
  - Prend acte que le coordonnateur du groupement de commande est l'interlocuteur privilégié de la commune de Thilouze pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
  - Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Thilouze, et ce sans distinction de procédures,
  - Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement,
  - Autorise Monsieur le Maire à habilitier le coordonnateur et le syndicat d'énergie de son département à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Thilouze,
  - Autorise le représentant du coordonnateur à signer les ordres de services, les contrats de fourniture d'énergies et les avenants avec les fournisseurs d'énergies retenus par le groupement de commandes,
  - S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergies retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

### III – DISSIMULATION DES RESEAUX RUE DE L'EGLISE

#### ➤ Synthèse financière et conventions

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération 7 septembre 2017, a validé le programme d'enfouissement des réseaux pour la rue de l'église et les chiffrages estimatifs fournis par le SIEIL.

Il présente la synthèse financière établie à partir de l'étude phase projet, mentionnant le solde à la charge de la commune, subventions déduites :

	Coût global de l'opération	Montant à charge d'Orange	Montant à charge du SIEIL	Montants à charge de la commune
Réseau distribution énergie électrique	78 928,76 € TTC		78 928,76 € TTC	/ € HT NET
Réseau éclairage public	11 346,28 € TTC		6 618,67 € TTC	<b>4 727,62 € HT NET</b>
Réseau télécommunication	15 800,52 € TTC 5 646,04 HT NET 21 446,56 €	4 042,74 € HT NET		15 800,52 € TTC 1603,30 € HT NET <b>17 403,82 €</b>
		<b>Montant dépenses pour la collectivité</b>		<b>21 131,44 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la synthèse financière fournie par le SIEIL pour la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunication tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le SIEIL pour la dissimulation des réseaux

#### **IV – CONTRATS DE TRAVAIL ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES**

Il est nécessaire de recruter deux agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir :

- un surcroît de travail au service technique
- la mise en place du protocole Covid au service cantine

Monsieur le Maire propose :

- Un recrutement au service technique du 07 septembre au 31 décembre 2021.
- Un recrutement du 01 octobre 2021 au 09 juillet 2022 pour le service cantine.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal

#### **DECIDE**

- le recrutement de deux agents contractuels dans le grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie **C** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- au service technique : du 07 septembre au 31 décembre 2021, pour assurer les fonctions d'agent technique polyvalent à temps complet.
- au service cantine, du 01 octobre 2021 au 09 juillet 2022, pour assurer les fonctions d'aide au service des repas à la cantine pour une quotité de travail de 7/35ème;
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 354 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **V – PRESENTATION BROYAGE DES BORDS DE ROUTE**

Monsieur Bourry présente un document de synthèse sur la gestion des bordures routières communales et la nécessité d'intégrer la notion de développement durable dans cette gestion.

**Le développement durable** est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987)

En 1992, le Sommet de la Terre à Rio, tenu sous l'égide des Nations unies, officialise la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

**La biodiversité** désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Les bords de routes peuvent représenter une opportunité pour le maintien de la biodiversité.

Avec le déclin des surfaces prairiales semi-naturelles, les accotements routiers forment des habitats alternatifs pour beaucoup d'espèces. Ainsi une majorité des espèces floristiques sont observées seulement en bords de routes. Les bordures peuvent être considérées comme des zones refuges pour la flore et la faune locales dans les paysages agricoles.

**Les routes** de tout type ont sept effets sur les écosystèmes terrestres et aquatiques :

Une augmentation de la mortalité à la construction,

Une augmentation de la mortalité des espèces animales par collision avec les véhicules,

Une modification des comportements animaux,

Une altération de l'environnement physique,

Une altération de l'environnement chimique (rejets de métaux lourds),  
Une diffusion d'espèces exotiques,  
Une augmentation de l'altération et l'utilisation des habitats par l'Homme

### **Objectif et enjeux du fauchage de nos bordures routières**

La sécurité : Dégager la visibilité pour les usagers en section courante, dans les carrefours et les virages dangereux, pour la signalisation verticale

La viabilité des équipements de la route :

Les fossés contribuent à l'assainissement de la structure routière.

L'herbe contribue à la filtration des polluants, à la régulation du débit et à limitation de l'érosion.

Un enjeu pour la biodiversité : les dépendances et les bordures de route constituent des refuges pour de nombreuses espèces de plantes, d'invertébrés et de petits mammifères.

### **Mise en place du fauchage raisonné au Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**

Principe: : le fauchage raisonné = principal général + principes particuliers = Faucher le juste nécessaire aux moments appropriés.

Application:

- Une 1ère intervention de passe de sécurité (accotement) + surlargeurs dans les carrefours et virages dangereux.
- Dernière intervention (à partir du 15 août), passe élargie d'entretien et de débroussaillage (accotement + fossé + talus)
- Une intervention intermédiaire si nécessaire avec une passe de sécurité.

### **La hauteur de l'herbe pour le déclenchement du fauchage (issue du document départementale 37 « Dossier d'organisation du fauchage »)**

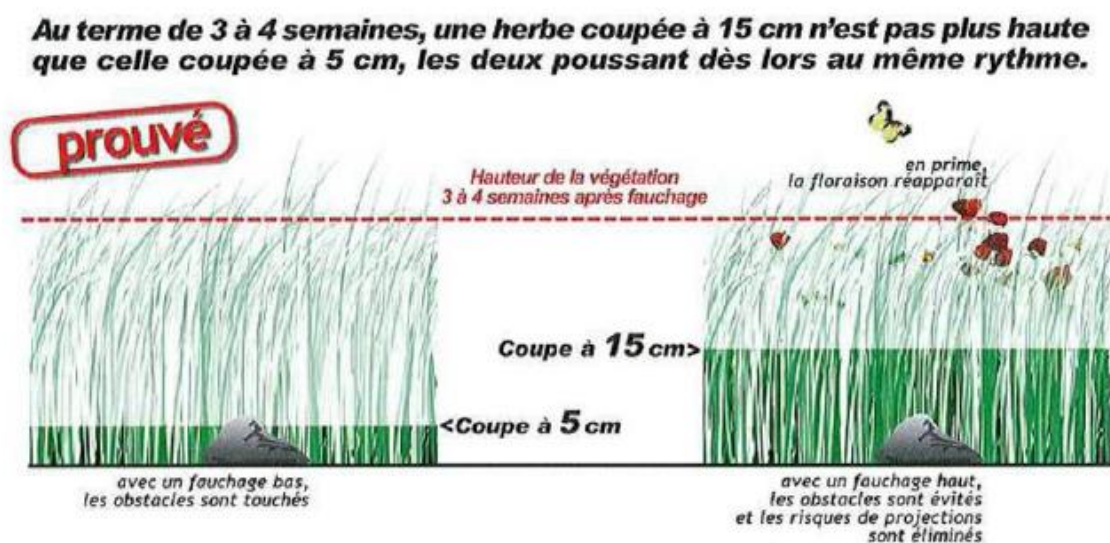
Le repère de hauteur de l'herbe est décisif dans le déclenchement du fauchage, de la 1<sup>ère</sup> intervention et de l'intervention intermédiaire, et permet d'assurer :

- La sécurité des usagers
- La visibilité des équipements,
- La limitation de la repousse de l'herbe.

En effet, plus on laisse pousser l'herbe jusqu'à une hauteur « critique », moins on aura à la couper par la suite car l'herbe repousse moins lorsqu'elle est coupée au stade végétatif le plus proche de l'épiaison.

Le fauchage d'une herbe de 70 cm de hauteur permet donc de s'en rapprocher au mieux afin de freiner la repousse.

Au contraire, faucher trop précocement favorisera la repousse.



## La hauteur de coupe

### Hauteur de coupe < 10 cm :

- ✓ diminue la biodiversité en détruisant les biotopes ;
- ✓ favorise l'envahissement des espèces non souhaitées (comme l'ambrosie) ;
- ✓ ne ralentit pas la vitesse de repousse des espèces qui sont maintenues ;
- ✓ induit une érosion (rabotage du sol) des terrains et un ruissellement plus important des eaux de pluie ;
- ✓ augmente fortement les risques de projections ainsi que l'usure et la casse des outils ;
- ✓ augmente la consommation de carburant (vitesse de rotation et puissances plus importantes).

### Hauteur de coupe > 10 cm :

- ✓ préserve les biotopes, ce qui favorise la biodiversité animale et végétale ;
- ✓ réduit l'envahissement par des espèces adventices ;
- ✓ Maintient un tapis végétal qui réduit l'érosion des talus et qui module l'écoulement des eaux de pluie ;
- ✓ réduit l'usure des outils ainsi que la casse et les projections ;
- ✓ modère la consommation de carburant, car on a besoin de moins de puissance et dans certain cas on peut travailler avec une vitesse de progression plus rapide.

## Les enjeux économiques pour notre commune

- 46,37 kms de voirie rurale dont
  - 44,27 kms de route
  - 2,1 kms de chemin
- 92,74 kms de fauchage
- Passages par an
  - 3 passages du broyeur : Fin avril, début juillet et fin septembre → une dizaine de jours par passage, env. 225h.
  - 1 passage épaveuse dans toute la commune: Fin septembre → 6 semaines, env. 225h.
  - 1 passage d'épaveuse dans les hameaux: Mi-juillet → 10 jours, env. 75h.
- **C'est environ ½ agent sur l'année pour l'entretien des bordures et fossés de nos routes. 525h au minimum de travail, hors entretien (un graissage tous les 10h d'utilisation du matériel, .....) et préparation du matériel**

## Le matériel

- **Tracteur Case CX -70** Année d'acquisition : 2015; Valeur d'origine neuf: 49320 € TTC; Coût moyen annuel des réparations et/ou de l'entretien : **2500 €.**
- **Broyeur GyraX.** Année d'acquisition : 2021. Valeur d'origine neuf : 12 000 € TTC;
- **Epaveuse Noremat Prodigia.** Année d'acquisition : 2002, Valeur d'origine neuf : 17 365, 92 € TTC, Coût moyen annuel des réparations et/ou de l'entretien : **500 €**
- Estimation consommation de carburant sur une année: entre 2 800 l et 3 500 l de gasoil.

## Définir les objectifs pour notre commune

- Garantir la sécurité des usagers de nos routes
- Assurer la viabilité de nos équipements routiers (routes, bornes, fossés, ....)
- Contribuer au développement de la biodiversité
- Diminuer l'impact économique du fauchage sur nos finances (temps de travail, entretien et coût du matériel, .....)

## Définir une stratégie pour les atteindre

- Aller vers un plan fauchage raisonné à deux passages annuels ?
- Déterminer :
  - une hauteur d'herbe pour le déclenchement du fauchage
  - La hauteur de coupe
  - La vitesse du tracteur
- Revoir le circuit de fauchage ( routes et hameaux) ?
- Etudier une externalisation entière ou partielle du fauchage ?
- Mettre en place un cahier d'entretien du matériel de fauchage ?

Il est proposé qu'un groupe de travail se réunisse pour déterminer les objectifs recherchés et définir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre.

## VI – OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire explique la nécessité de réviser le plan de gestion différenciée des espaces verts communaux établi en 2015 et modifié en 2018.

**La gestion différenciée** s'inscrit aujourd'hui comme le nouveau défi. Les demandes de propreté et de nature en ville, souvent antinomiques, pèsent dans les orientations politiques et par conséquent sur les plans et outils de gestion.

En place de manière non suivie à Thilouze depuis 3 ans  
Dominique est en cours de mise à jour du document initial

Dans les collectivités, la décision de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts est née de plusieurs **constats en terme d'économie et d'écologie** :

- **L'augmentation des surfaces à entretenir** et une diversification des espaces difficiles à supporter économiquement pour les collectivités ;
- Une non prise en compte **de l'entretien en amont des projets** ;
- **Une uniformisation** de l'entretien et du fleurissement qui **appauvrit la diversité** végétale et paysagère ;
- Des **préoccupations** qui deviennent également **environnementales** (changement climatique, préservation de la biodiversité...)

*La gestion différenciée est ainsi une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et selon son environnement vers une meilleure approche économique et écologique des espaces municipaux. C'est envisager les espaces verts comme un ensemble d'espaces individuels interconnectés et non comme un tout.*

La gestion différenciée des espaces verts permet par conséquent de :

- Réduire la fréquence des tontes
- Effectuer des économies d'eau
- Diminuer les déplacements sur des sites moins entretenus
- Réduire la consommation de carburant
- Réduire l'utilisation d'intrants comme les engrais

*Un des piliers de la réussite de la gestion différenciée est l'engagement des élus et la formation des agents.*

**Il est donc primordial de :**

- Définir clairement des zones avec des niveaux d'entretien différents (zones naturelles, zones entretenues, zones intermédiaires...)
- Définir les niveaux d'entretien attendus dans ces zones (en complétant par ce qui n'est pas tolérable)
- Décrire la méthodologie d'entretien selon les zones
- Assumer collectivement les décisions prises
- Communiquer avec la population

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail ouvert à tous les élus qui souhaitent y participer soit mis en place pour cette révision.

## VII – PRESENTATION PROJET D'AMENAGEMENT RD 8 (ADAC37)

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux (électricité, téléphone, gaz) effectués en centre bourg, la municipalité a sollicité l'ADAC37 (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales) pour

réaliser une étude d'aménagement routier d'une partie de la RD8 (rue de la vallée du Lys et rue de la Baronne).

Monsieur le Maire présente les grandes orientations proposées, dont les **objectifs** sont de :

- Concilier les mobilités en assurant la sécurité de tous et en répondant aux besoins des usagers locaux ou de passage.
- Améliorer les possibilités d'accueil, de circulation (piétonne et automobile), de liaisons et de stationnement en centre bourg afin de permettre la pérennisation et le développement de l'axe commercial dans le bourg, facteur d'attractivité résidentielle et d'animation locale.
- Préserver et valoriser le caractère traditionnel du village (site de la Vallée du lys, environnement boisé, espaces naturels, ruisseau du Pont-Thibault, bâti ancien du centre) : approche environnementale du projet.
- Prendre en compte le développement durable.

Cette étude intègre les **contraintes** liées :

- A la réglementation routière et au PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)
- à la topographie des lieux.
- à la sinuosité et l'étroitesse des voies.

Trois secteurs d'aménagements ont été définis avec pour objectif de sécuriser les modes doux dans le bourg en s'adaptant aux emprises disponibles et au caractère hétérogène de la rue.

- **tronçon Sud** : une partie de la rue de la Baronne
- **tronçon Centre bourg** : le carrefour jusqu'à la placette Maurice Garreau  
Création d'une zone 30 dans tout le centre bourg car obligation de réduire la chaussée à 4.50 m à certains endroits et création de trottoirs franchissables pour le passage des engins agricoles.  
La zone 30 prendrait fin au niveau de l'arrêt de car pour laisser place à la chaussée actuelle qui serait traitée en « voie centrale banalisée » afin d'assurer une continuité visuelle et une réduction de vitesse.
- **tronçon Nord** : de la placette Maurice Garreau jusqu'au parking du cimetière. Ce tronçon pourrait être réalisé dans une seconde phase.  
Continuité de la « chaussée à voie centrale banalisée » afin de réduire la vitesse des véhicules et possibilité d'élargir le trottoir à 1.50 m.  
La jonction jusqu'au cimetière reste techniquement plus compliquée car les emprises disponibles sont très faibles. La solution proposée consisterait à acquérir une bande de terrain dans le bois pour créer une voie verte en retrait de la chaussée.

#### **Estimation des travaux :**

- secteur Sud : 130 000 € HT
- secteur Centre bourg : 185 000 € HT
- secteur Nord : 100 000 € HT

### **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

Madame LAURENS rappelle qu'il reste des créneaux disponibles pour les journées du patrimoine (visite église et randonnée découverte circuit patrimoine local) et remercie d'avance ceux qui voudront bien s'inscrire.

Elle rappelle également que les enfants peuvent encore déposer leur photo ou dessin pour participer à l'exposition organisée dans l'église.

#### **Point rentrée scolaire**



La rentrée s'est bien déroulée pour les 220 élèves et les parents ont apprécié le café d'accueil offert par l'association de la cantine.

Le protocole sanitaire Covid toujours en vigueur entraine une organisation très complexe pour la cantine. La surveillance de la pause méridienne est assurée par un agent communal et deux agents mis à disposition par la CCTVI.

Les travaux d'aménagement des sanitaires ALSH au rez-de-chaussée et à l'étage sont terminés.

Des travaux électriques de sécurité et d'éclairage ont également été réalisés dans le courant de l'été.

La classe mobile de 16 tablettes est opérationnelles mais les 4 vidéos-projecteurs commandés sont toujours en attente de livraison.

Monsieur CADOT annonce le démarrage des travaux du pumtrack au stade de la Baronne lundi 13 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30